

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 262-2014

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 15 décembre 2014, le règlement numéro 262-2014 créant une réserve financière pour des dépenses futures relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution d'eau potable;

QUE ledit règlement a été approuvé le 12 janvier 2015 par les personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur de la Ville desservi par le service d'aqueduc municipal;

QU'UNE copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-PASCAL CE 13^e JOUR DE JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 21 janvier 2015 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 13 janvier 2015.

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière